



communiqué de presse

PARIS,
LE 8 JANVIER 2021

CONTACT
Caroline Borel
T. 33 (0)1 55 55 61 63
caroline.borel@hceres.fr

CALENDRIER DES ÉVALUATIONS : REPORT D'UN AN DES CAMPAGNES À COMPTER DE LA VAGUE C

Dans le contexte particulier d'une crise sanitaire qui se prolonge et de l'adaptation nécessaire des visites d'évaluation, le Hcéres, la DGESIP¹ et la DGRI² ont décidé d'un commun accord de décaler d'un an l'ensemble des évaluations de la vague C. Cette décision impacte de fait les contrats d'établissements en cours, les accréditations à venir pour les offres de formations et les campagnes d'évaluation suivantes.

Face à un contexte exceptionnel et particulièrement éprouvant, le Hcéres, la DGESIP et la DGRI ont souhaité prendre en compte les préoccupations et les attentes des différents acteurs de la vague C. Ainsi, dans un courrier commun en date du 6 janvier 2021, ils annoncent leur décision de décaler d'un an l'ensemble des évaluations de la vague C, le même décalage étant appliqué au démarrage des contrats d'établissements et des accréditations.

Ainsi pour la vague C :

- les évaluations se dérouleront sur l'année universitaire 2022-2023 ;
- les contrats d'établissements débiteront au 1^{er} janvier 2024 et les nouvelles accréditations à la rentrée universitaire 2024.

Par conséquent, les campagnes d'évaluation suivantes (vague D, E, A et B), verront leur calendrier également décalé d'un an.

Les modalités de prolongation des contrats et des accréditations seront précisées ultérieurement pour chaque vague par la DGESIP et la DGRI. Durant l'année 2021, des réunions de concertation seront organisées par le Hcéres afin d'exposer les évolutions méthodologiques et le nouveau calendrier.

LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité administrative indépendante chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances.

Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

EN SAVOIR PLUS

↳ **Courrier commun au Hcéres, à la DGESIP et à la DGRI**
https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/hceres_courrier-decalage-calendrier-vagues.pdf

¹ DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

² DGRI : Direction générale de la recherche et de l'innovation